

REGION BRETAGNE

16\_DITMO\_DPAF\_01

CONSEIL REGIONAL

13 octobre 2016

DELIBERATION

**COMMUNICATION RELATIVE AUX RAPPORTS DES DELEGATAIRES  
DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2015**

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 20 septembre 2016, s'est réuni en séance plénière le jeudi 13 octobre 2016 à 14h30 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

**Étaient présents :** Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (arrivée à 16 heures 25), Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïc CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ (départ à 20 heures), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (départ à 18 heures 15), Madame Claire GUINEMER, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR (départ à 19 heures 30), Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER (départ à 20 heures), Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (arrivée à 16 heures 25), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (départ à 18 heures 15), Madame Claudia ROUAUX (arrivée à 16 heures 15, départ à 17 heures 40), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 20 heures 15), Madame Renée THOMAIDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

**Avaient donné pouvoir :** Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Forough SALAMI-DADKHAH de 14 heures 30 à 16 heures 25), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 20 heures), Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN à partir de 18 heures 15), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR), Monsieur Philippe HERCOUET (pouvoir donné à Madame Anne TROALEN), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à

## REGION BRETAGNE

Madame Emmanuelle RASSENEUR), Madame Isabelle LE BAL (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS), Monsieur Patrick LE DIFFON (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE à partir de 19 heures 30), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 20 heures), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur Maxime PICARD de 14 heures 30 à 16 heures 25), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Madame Claire GUINEMER), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN à partir de 18 heures 15), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD de 14 heures 30 à 16 heures 15 et à partir de 17 heures 40), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 20 heures 15).

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

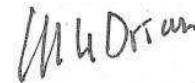
Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 3 octobre 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission Aménagement du territoire du 6 octobre 2016 ;

Et après en avoir délibéré ;

**A pris acte** des rapports des délégués de service public de transport pour l'exercice 2015.

Le Président du Conseil régional



Jean-Yves Le Drian

**Direction des transports terrestres et des mobilités**

**Direction des ports, des aéroports et du fret**

Session du Conseil régional  
Octobre 2016

**Communication relative aux rapports des délégués de service public pour l'exercice 2015**

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise, en son article L1411-3 :

*« Le délégué produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.*

*Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte».*

C'est dans ce cadre que vous sont communiqués les rapports des délégués qui ont été transmis à la Région Bretagne. Ils correspondent aux compétences exercées par la Région :

- au titre de la compétence d'Autorité Organisatrice du Transport Régional de Voyageurs, et en particulier de l'organisation des lignes routières Rennes – Pontivy, Rennes / Dol - Le Mont Saint-Michel et Saint-Brieuc – Pontivy – Vannes / Lorient ;
- au titre de la compétence « propriété, gestion, exploitation et aménagement » des ports de Brest, Lorient et Saint-Malo ;
- au titre de la compétence « propriété, gestion, exploitation et aménagement » des aéroports de Brest-Bretagne, Dinard-Pleurtuit-Saint-Malo, Rennes-Saint-Jacques et Quimper-Pluguffan.

**Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.**

## ➤ Les lignes routières régionales

La Région Bretagne est compétente pour organiser les services routiers réguliers non urbains d'intérêt régional. Trois lignes font, en 2015, l'objet d'une délégation de service public.

### 1. Rennes - Pontivy

La ligne routière régionale de transport de voyageurs Rennes-Pontivy a été inscrite au Schéma régional des transports collectifs adopté en 1981 par l'Établissement public régional au titre du désenclavement de la Bretagne centrale vers l'Est.

Son objectif principal est de permettre une liaison rapide avec Rennes et Paris grâce à un nombre d'arrêts limité, des véhicules performants et des correspondances TGV pertinentes en gare de Rennes. Les principales communes desservies sont Pontivy, Josselin, Ploërmel et Guer.

Cette ligne routière régionale est exploitée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public par le transporteur Keolis Armor. Le contrat de délégation a été renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée de 6 ans. L'année 2015 constitue donc la première année d'exploitation. La négociation de ce nouveau contrat a été l'occasion d'optimiser le plan de transport ou encore de renouveler le matériel roulant.

**Le niveau de fréquentation de l'année 2015 se révèle moins importante que l'objectif conventionnel : 97 819 voyages contre 109 286 soit 5 % de moins. Comparativement à l'année 2014, la fréquentation est également en recul (-10 %).**

Cet écart peut être considéré comme normal au lancement d'un nouveau contrat mais s'explique également par la concurrence du covoiturage, les difficultés rencontrées en gare de Rennes du fait des travaux ou encore la baisse du prix du carburant.

Les trajets effectués entre Rennes et Ploërmel (allers + retours) et Rennes et Guer constituent les trajets les plus nombreux (près de 25 000 voyages par an sur chacun de ces deux trajets).

Le graphique ci-dessous compare les voyages et les recettes des principales origines/destinations :



La **recette au voyage** est très légèrement supérieure à celle de l'année 2014 : 6,6€ contre 6,2€ mais **le niveau de recettes 2015 est inférieur à l'objectif fixé** (642 608€ HT contre 706 913€ HT soit 9,1% de moins). **Les recettes commerciales ont diminué de 2 % par rapport à 2014.** La prévision contractuelle n'est donc pas atteinte, ce qui n'est encore une fois pas anormal pour une première année d'exploitation.

**La contribution financière annuelle de la Région pour 2015 s'est élevée à 324 401 € HT** conformément aux engagements contractuels.

Ainsi **la contribution régionale 2015 s'établit à un niveau inférieur au montant initialement contractualisé (331 350€ HT)** du fait de l'application de l'indexation conventionnellement prévue et notamment de la baisse de l'indice relatif au prix du Gazole.

**Le rapport complet du délégataire pour l'année 2015 est joint au dossier dématérialisé (accès par la rubrique consulter en ligne).**

## 2. Rennes / Dol - Le Mont Saint-Michel

La ligne routière Rennes / Dol de Bretagne – Le Mont Saint-Michel est exploitée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 par Keolis Armor via un contrat de délégation de service public, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

L'année 2015 constitue donc la première année d'exploitation du nouveau contrat signé avec Keolis Armor pour la période 2015-2020.

L'intérêt majeur de cette liaison est de permettre aux touristes de visiter le Mont Saint-Michel dans la journée au départ de Paris. Il existe deux types de missions sur la ligne routière régionale Rennes / Dol de Bretagne – Le Mont Saint-Michel :

- Rennes<> Le Mont Saint-Michel
- Dol de Bretagne<> Le Mont Saint-Michel

Pour l'année 2015, la fréquentation est en retrait avec un nombre de voyages qui passe en-dessous des 100 000 voyages effectués : **87 789 voyages contre 108 563 en 2014 soit -19%**.

**Le niveau de fréquentation est inférieur au niveau contractuellement négocié (87 789 voyages contre 96 531)**. Cet écart s'explique par une **baisse de la fréquentation touristique**, conséquence directe des différents attentats dont la France a été victime.

Au niveau des recettes, on observe également que **le niveau enregistré en 2015 est inférieur à l'objectif fixé** (975 532 € HT contre 1 060 688 € HT soit 8% de moins) **mais supérieur à celui enregistré l'année passée** (975 532 € HT contre 955 000 € en 2014 soit une hausse de 2 %).

Comparativement à l'année 2014, la **recette au voyage** 2015 est supérieure (11,1€ contre 9,5€). Cet écart provient de la décision d'augmenter les tarifs sur cette ligne au moment du renouvellement du contrat.

La **contribution financière annuelle** de la Région pour 2015 s'est élevée à **-195 549 € HT**, conformément aux engagements contractuels : **c'est donc le transporteur qui a versé une contribution à la Région en 2015**.

**Le rapport complet du délégataire pour l'année 2015 est joint au dossier dématérialisé.**

## 3. Saint-Brieuc - Pontivy - Vannes / Lorient

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, cette ligne routière régionale est gérée via un contrat de délégation de service public d'une durée de 5 ans (jusqu'au 31 août 2017). Le délégataire est la Compagnie Armoricaïne des Transports (CAT), filiale du groupe Transdev.

Cette ligne revêt des enjeux forts : horaires adaptés aux déplacements quotidiens pour le travail, les études, et connexion avec le réseau ferroviaire, TGV et TER.

L'année 2015 constitue la troisième année pleine d'exploitation de cette ligne. Contrairement à l'année 2014, le niveau de **fréquentation** de l'année 2015 se révèle en-deçà de l'objectif conventionnel : **161 709 voyages contre 184 245 soit 12,23 % de moins**. Comparativement à l'année 2014, le nombre de voyages diminue également : **-7,31 %**.

Cette tendance s'observe également au niveau des **recettes** où **le niveau enregistré en 2015 est nettement inférieur à l'objectif de recettes fixé** (641 563 € contre 838 746 € en 2014, soit **23,5 % de moins**). **Le niveau des recettes 2015 est également inférieur à celui de l'année passée** (641 563 € contre 666 043 € en 2014 soit une diminution de 2,88 %). Cette diminution s'explique notamment par la mise en place d'un tarif à destination des jeunes ayant impacté la recette moyenne au voyage.

**Toutefois et malgré ces résultats en demie-teinte, la contribution financière de la Région** de l'année 2015 s'est élevée à **1 187 722 € HT**, conformément aux engagements contractuels

**Le rapport complet du délégataire pour l'année 2015 est joint au dossier dématérialisé.**

## ➤ Les ports de Brest, Lorient et Saint-Malo

Les trois ports régionaux comprennent plusieurs secteurs d'activité : le commerce (regroupant le transport de marchandises et de passagers), la réparation navale, la pêche et la plaisance.

### 1. Les concessions commerce des ports régionaux

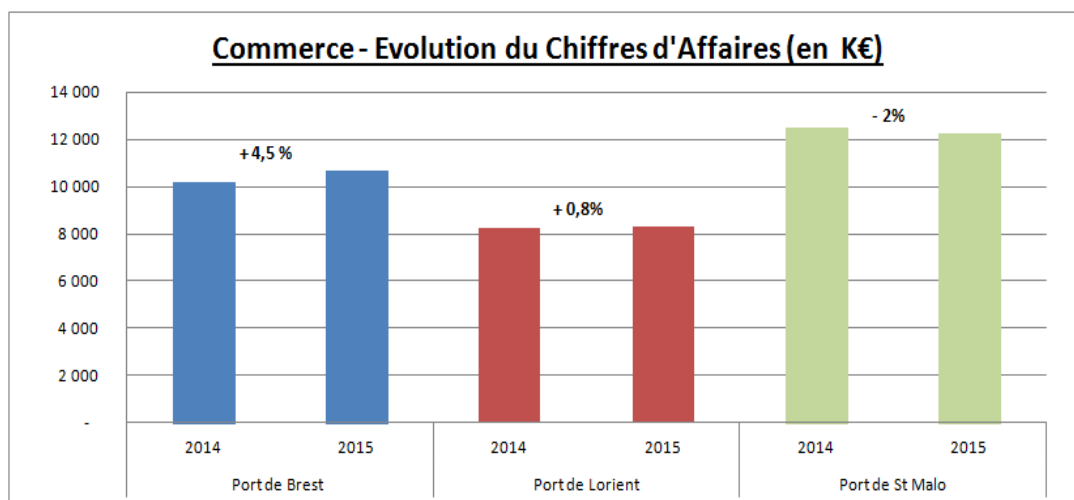
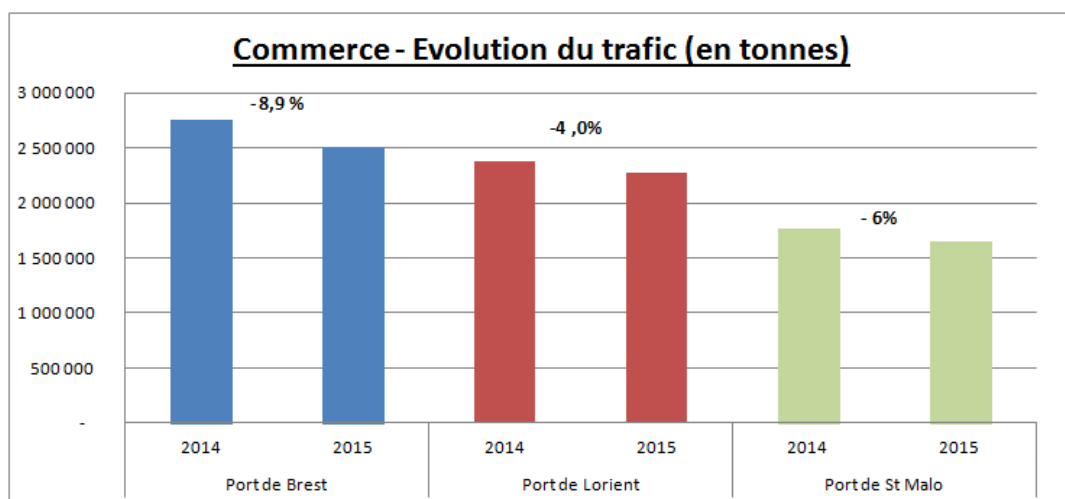
#### a. Contexte

Les ports français ont connu une reprise de leurs activités en 2015 après plusieurs années moroses. Les 7 grands ports maritimes français cumulent 263,2 millions de tonnes, soit une augmentation de 5,7% par rapport à 2014. Les ports progressent grâce notamment au très bas cours du baril de pétrole qui a dopé l'activité.

Les trafics de marchandises sur les ports bretons sont en baisse du fait de la conjoncture économique difficile pour les industriels. En effet, les difficultés rencontrés par la filière de l'élevage et la mauvaise santé du secteur du bâtiment conduisent à un repli des marchés. Ainsi, en 2015, le trafic marchandises des 3 ports régionaux est en baisse de 6,5% par rapport à 2014 et atteint 6 447 167 tonnes.

L'application AP+ a été mise en place fin 2015 sur les 3 ports. Elle permet de dématérialiser l'ensemble des procédures relatives aux marchandises (conteneur, vrac agroalimentaire,...) et de connecter tous les opérateurs portuaires avec les systèmes d'information douaniers, des compagnies maritimes et de l'autorité portuaire.

#### b. Présentation synthétique des concessions commerce



### c. La concession commerce du port de Brest

L'activité commerce du port de Brest a été confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest par un contrat de délégation de service public ayant débuté le 1er janvier 2009 pour une durée de dix ans. Un avenant 5 a été signé le 1er décembre 2015 pour harmoniser les périmètres des concessions commerce et pêche impactés par les travaux de la nouvelle criée.

Le trafic traité par le port de commerce de Brest s'établit précisément à 2 512 811 tonnes soit une baisse de -9% par rapport à 2014. Cette variation est due à la baisse des trafics des vracs solides non agro-alimentaires (-12%), des vracs solides agroalimentaires (-8%) et des marchandises diverses (-12%).

Les trafics à forte valeur ajoutée tels que les vracs "liquides-énergie" ont mieux résisté que les trafics liés au secteur du BTP. Le nombre de conteneurs traité par le port a lui aussi baissé à 48 300 EVP, soit une baisse de 11% par rapport à 2014, en raison notamment du recul des exportations de produits forestiers vers la Chine (-83 % entre 2015 et 2014).

Les baisses de tonnage sont compensées par l'augmentation du volume des prestations de services aux clients du port.

Le concessionnaire maintient ses résultats avec 10 640 K€ de chiffre d'affaires et 1 169 K€ de résultat net (contre 10180 K€ et 1 426 K€ en 2014) malgré la baisse du trafic.

Le montant de la redevance versée à la Région en 2015 s'élève à 82 K€, conformément au contrat. Le concessionnaire a également affecté 620 K€ au fonds spécial.

Concernant les investissements, 5 546 K€ ont été investis sur le port en 2015. Les principaux investissements sont la nouvelle grue Liebherr LHM 550 de forte capacité pour le trafic conteneur du port, la restructuration des entrepôts frigorifiques et la démolition du bâtiment de l'ancienne criée (635K€).

Le port de commerce a passé avec succès ses audits de renouvellement des certifications ISO 9001 et ISO 14 001.

**Le rapport complet du délégataire pour l'année 2015 est joint au dossier dématérialisé.**

### d. La concession commerce du port de Lorient

L'activité commerce du port de Lorient a été confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan par un contrat de délégation de service public ayant débuté le 1er janvier 2009 pour une durée de dix ans.

Le trafic global 2014 atteint 2 278 948 tonnes, soit une diminution de -4 % par rapport à 2014. Cette baisse est due à la baisse du trafic de nutrition animale (-4,2%) et à la baisse des vracs de construction (-7,4%) en raison des difficultés du secteur du bâtiment.

De plus, les produits de recyclage connaissent une forte baisse (-54%) en raison de la disparition du trafic de la ferraille.

Le chiffre d'affaires et le résultat net qui en découlent s'élèvent respectivement à 8 282 K€ et à 147 K€ (contre 8215K€ et -51K€ en 2014).

Le montant de la redevance versée à la Région s'élève à 60 K€ en 2015, conformément au contrat.

Le concessionnaire a consacré 335 K€ à des investissements, dont 58 K€ pour la sûreté des installations et l'étude du poste amarrage remorquage.

L'AFNOR a renouvelé la certification ISO 9001 pour l'ensemble des activités de la CCI du Morbihan et la certification ISO 14 001 sur le périmètre du port de commerce.

**Le rapport complet du délégataire pour l'année 2015 est joint au dossier dématérialisé.**



### e. La concession commerce du port de Saint-Malo

L'exploitation du port de commerce de Saint-Malo est confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo-Fougères depuis 1957, via un contrat de concession portant à la fois sur le commerce et la pêche qui arrivera à échéance au dernier trimestre 2017.

A la différence des deux concessions commerce de Brest et de Lorient, cette concession, contractée par l'Etat, n'est pas référencée à un plan d'affaires pluriannuel.

Le trafic marchandises du port de Saint-Malo a atteint 1 655 410 tonnes en 2015 soit un recul de 6% par rapport à 2014. Cette baisse est la conséquence de la diminution du trafic des cargos (tourteaux de maïs et de tournesol et d'engrais) à - 10 % par rapport à 2014 (1 224 161 tonnes). En conséquence, l'utilisation des grues est aussi en forte baisse (-17% par rapport à 2014).

Cette baisse du trafic a entraîné une diminution du chiffre d'affaires de -2 % soit 12 257 K€. Le résultat net pour l'année 2015 reste négatif à -2 716 K€ en raison du mécanisme comptable du contrat qui prévoit des amortissements de caducité.

Le montant de la redevance versée à la Région s'élève à près de 34 K€, conformément au contrat.

En 2015, le concessionnaire a conduit un programme d'investissements à hauteur de 2 855 K€ principalement dédié au renouvellement de la grue "Italgru" (réception en 2016), à la réparation de la rampe n°1 (657K€), aux travaux d'aménagement du pôle technique Duguay Trouin (420 K€) et au changement des flotteurs des coffres en Rance (248K€) pour l'activité "croisières".

**Le rapport complet du délégataire pour l'année 2015 est joint au dossier dématérialisé.**

### f. L'activité « passagers » des ports régionaux

Cette activité représente une part variable des ports régionaux et regroupe des activités hétérogènes. Ainsi, l'activité "passagers" est particulièrement structurante pour le port de Saint-Malo qui compte à la fois du trafic de passagers, des escales de croisières et du trafic côtiers.

En 2015, l'activité « passagers » des 3 ports progresse globalement par rapport à 2014.

Le trafic passagers de Saint-Malo progresse de +2,5% par rapport à 2014 et comptabilise 1 114 542 passagers en 2015. Les trafics vers la Grande Bretagne et les îles Anglo-Normandes sont en hausse de respectivement +2,7 % (soit 371 530 passagers) et +2,4 % (soit 478 772 passagers).

L'activité croisière du port de Saint-Malo est en légère augmentation avec 20 escales et 13 368 passagers (soit +13,7% par rapport à 2014) mais ce résultat ne permet pas de retrouver le niveau des années 2012 et 2013 qui comptabilisait environ 27 000 passagers.

L'activité croisière au port de Brest est en baisse avec 12 escales et 19 676 passagers accueillis en 2015.

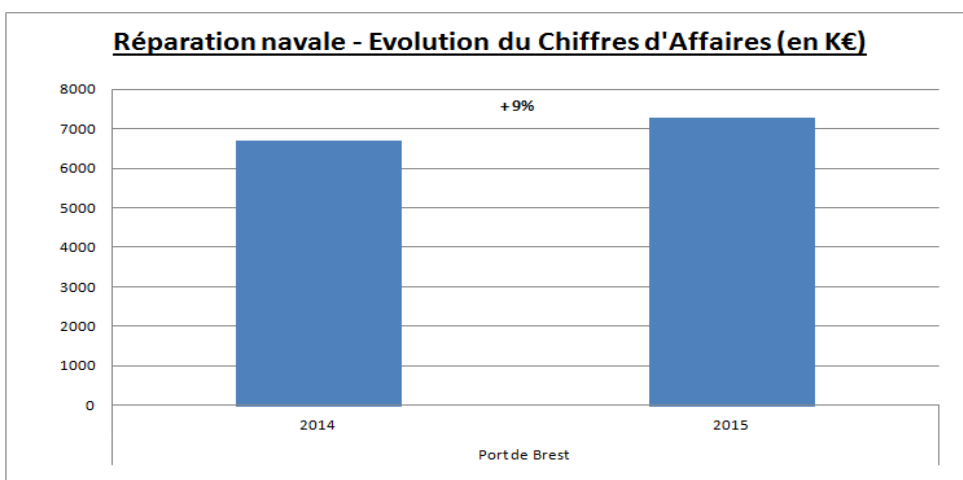
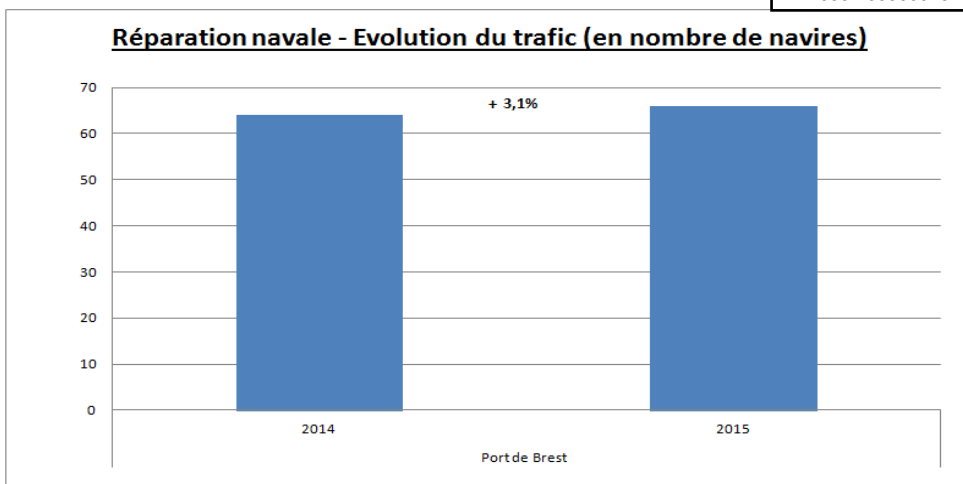
En 2015, 6 paquebots ont été accueillis sur le port de Lorient transportant 7 230 passagers.

## **2.L'activité réparation navale des ports régionaux**

Les trois ports régionaux offrent des services et équipements consacrés à la réparation navale. Cette activité est adossée à la concession commerce à Saint-Malo et à la concession pêche à Lorient.

Compte tenu de l'importance de cette activité à Brest, premier site de réparation navale civile en France, elle fait l'objet d'une concession spécifique, confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2018.

○ La concession réparation navale du port de Brest



En 2015, la concession de réparation navale a reçu 39 navires dans les formes de radoub et 27 navires à quai. Au total, 66 navires ont ainsi fréquenté le site brestois sur l'exercice 2015, soit +3% par rapport à 2014. Le nombre de navires reçus en réparation est en progression constante depuis 2013 (60 en 2013 et 64 en 2014) et ce malgré un environnement et un contexte mondial tendus, avec des niveaux de prix bas et des travaux réduits par les clients. Le niveau d'occupation des formes de radoub en nombre de jours est également en progression de 41,4 % et compense la baisse d'occupation des quais (-36,6%).

Le Norwegian Epic, un des plus gros paquebot de croisière du monde mesurant 329 mètres de long et 40 mètres de large, a été accueilli dans la forme 3. Il a mobilisé pendant 3 semaines près de 3 000 personnes.

L'activité a permis de dégager un chiffre d'affaires de 7 292 K€, en augmentation de 9 % (+600K€) supérieur aux prévisions du concessionnaire. Cependant le résultat reste négatif à -1 391 K€.

Au regard des résultats et des dispositions contractuelles, l'exploitant a reversé à la Région en 2015 une redevance domaniale de 20 K€.

Un plan de compétitivité de la réparation navale a été formalisé dans une convention de financement associant la CCIB, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental du Finistère et Brest Métropole. Ce plan, d'un montant de 28 millions d'euros (13,5 millions d'euros à la charge de la Région) s'est achevé en 2015. Toutefois son financement s'étale sur le premier semestre 2016.

**Le rapport complet du délégataire pour l'année 2015 est joint au dossier dématérialisé.**

### 3. l'activité pêche dans les ports régionaux

L'activité pêche n'est pas homogène dans les trois ports régionaux, que ce soit en tonnage ou en valeur.

L'activité pêche ne repose pas sur une concession spécifique à Saint-Malo, comme dans les ports de Brest et Lorient.

#### a. Contexte

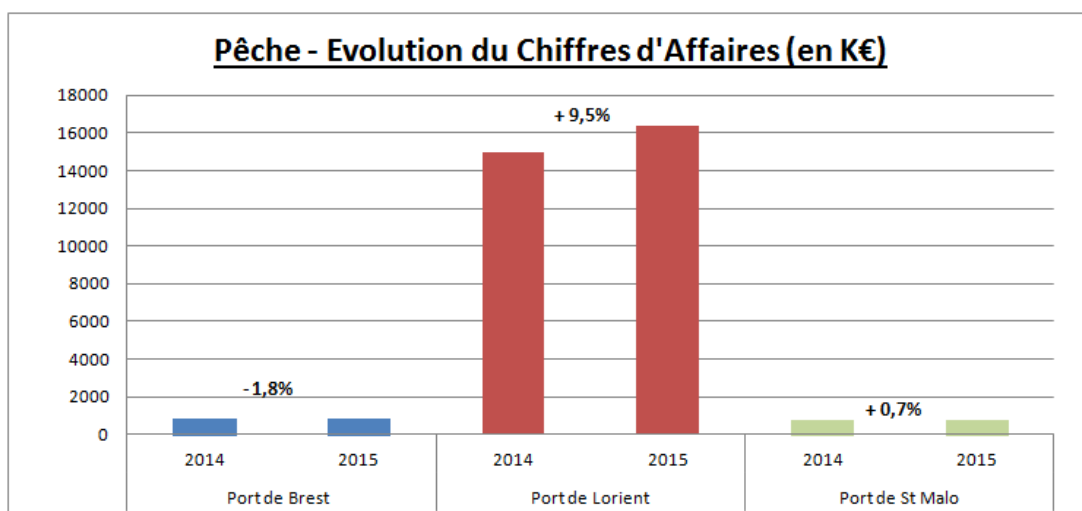
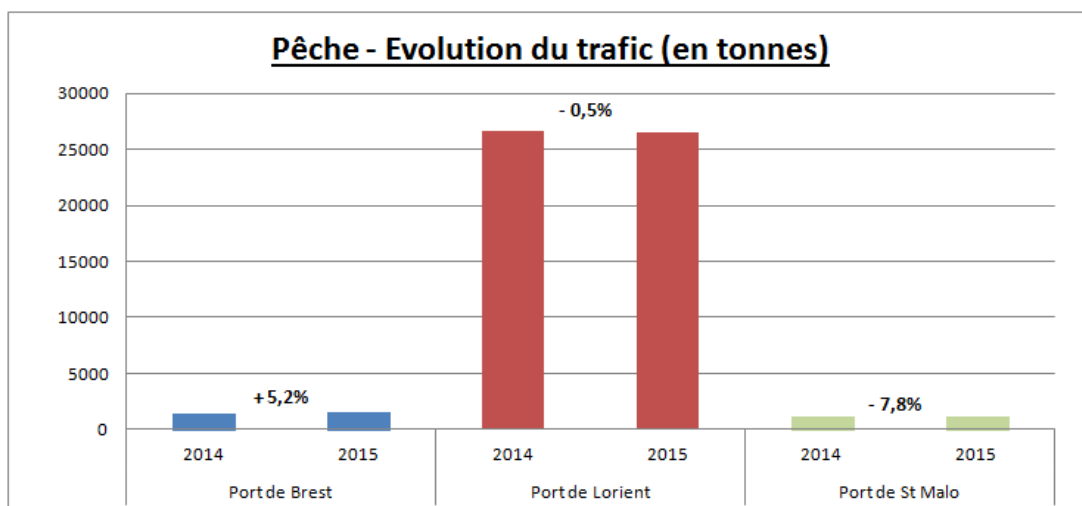
Selon France Agrimer, la production mondiale de produits halieutiques a progressé en 2015 par rapport à 2014 de 2,6% pour atteindre 168,6 millions de tonnes.

L'Union Européenne représente environ 3% des captures mondiales et la France 12% des captures de l'Union Européenne.

Les apports déclarés en halle à marée s'élèvent à 200 000 tonnes soit une baisse de 3% par rapport à 2014. La valeur des ventes a en revanche progressé de 5% (660 M€ en 2015 contre 630M€ en 2014). La hausse du prix moyen des transactions s'explique par une hausse du prix de certaines espèces et par une croissance des apports de produits de plus grande valeur marchande.

La Bretagne confirme en 2015 sa position de leader sur le marché national.

#### b. Présentation synthétique des concessions pêche



### c. La concession pêche du port de Lorient

L'exploitation du port de pêche de Lorient a été confiée à la Société d'économie mixte Lorient Keroman (SEMLK) en 1993 pour une durée de 50 ans. L'activité exploitation, opérée en subdélégation par la CEP depuis 1998, a été reprise par la SEMLK en directe en juin 2013.

La production globale de la place lorientaise est stable par rapport à l'année 2014. La halle à marée de Kéroman a produit 26 514 tonnes en 2015 soit 24% de la production bretonne et 11% de la production française.

Si les volumes globaux sont restés relativement stables, leur composition a très nettement évolué, suivant les tendances constatées dans l'ensemble des halles à marée. La proportion de produits fins a progressé, et plus particulièrement la langoustine, compensant la chute des apports de poissons pélagiques de moindre valeur.

Le pôle de réparation navale a également connu une hausse d'activité. Le nombre de navires pris en charge sur les installations est en hausse de +9%. Le taux d'occupation de l'aire de réparation navale progresse de 17% (4282 journées en 2015 contre 3677 en 2014).

Pour la première année, la comparaison des deux exercices 2014 et 2015 peut se faire à périmètre constant, sur une exploitation de 12 mois pour les deux années. En effet, la reprise d'activité mi-2013 par la SEMLK ne permettait pas jusqu'à présent de comparaison.

Le chiffre d'affaires total de la concession s'élève à 16 353 K€ contre 14 938 K€ en 2014 soit une augmentation de 9%. Le résultat net est bénéficiaire à +471 K€ alors qu'il était négatif sur les derniers exercices. L'excédent brut d'exploitation ressort à 1 841 K€, contre 1 121 K€ en 2014, soit une hausse de 720 K€.

Le montant de la redevance versée à la Région s'élève à 34 K€.

**Le rapport complet du délégataire pour l'année 2015 est joint au dossier dématérialisé.**

### d. La concession pêche du port de Brest

La nouvelle délégation de service public pour la gestion du port de pêche de Brest a été confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine de Brest à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'en 2029. Conformément à l'article 4 du contrat, la CCIMB a cédé l'ensemble des droits et obligations du contrat à la "société de la criée de Brest" (SDCB). Le rapport annuel 2015 est le premier rapport d'activité de la nouvelle concession.

L'activité de la concession pêche à Brest correspond à celle de la criée, dont le tonnage s'est élevé à 1 550 tonnes en 2015, soit +5% par rapport à 2014. En valeur, le montant des transactions de la criée atteint 7 667 K€ contre 6 981K€ en 2014, soit une augmentation de 9,83%. Le prix moyen au kilo a lui aussi augmenté à 4,95€/kg, contre 4,73€/kg en 2014.

Le chiffre d'affaires 2015 de la nouvelle concession s'élève à 856 K€ et le résultat est négatif à -12 K€ sur l'exercice 2015.

Après 10 mois de travaux et 5,1 millions d'euros d'investissements, la nouvelle halle à marée est entrée en service en octobre 2015. D'une surface de 2900 m<sup>2</sup> (contre 1200 m<sup>2</sup> pour l'ancienne halle à marée), elle pourra traiter jusqu'à 2500 tonnes de marchandises par an.

Le montant de la redevance versée à la Région s'élève à 6 K€.

**Le rapport complet du délégataire pour l'année 2015 est joint au dossier dématérialisé.**

### e. L'activité pêche du port de Saint-Malo

L'exploitation de l'activité pêche à Saint-Malo ne fait pas l'objet d'une concession spécifique, mais est intégrée à la concession commerce. Pour tenir compte de la spécificité de cette activité, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo Fougères tient des comptes détaillés par activité.

Envoyé en préfecture le 20/10/2016  
 Reçu en préfecture le 20/10/2016  
 Affiché le  
 ID : 035-233500016-20161013-16\_DITMO\_DPAF-1-DE

Ainsi en 2015, 1 115 tonnes ont été débarquées (-8% par rapport à 2014) auquel il convient d'ajouter le trafic de Cancale (170 tonnes en 2015). En effet, depuis 2011, la concession du port de Saint-Malo assure la prestation de débarque du port de Cancale pour le compte du Conseil départemental d'Ille et Vilaine.

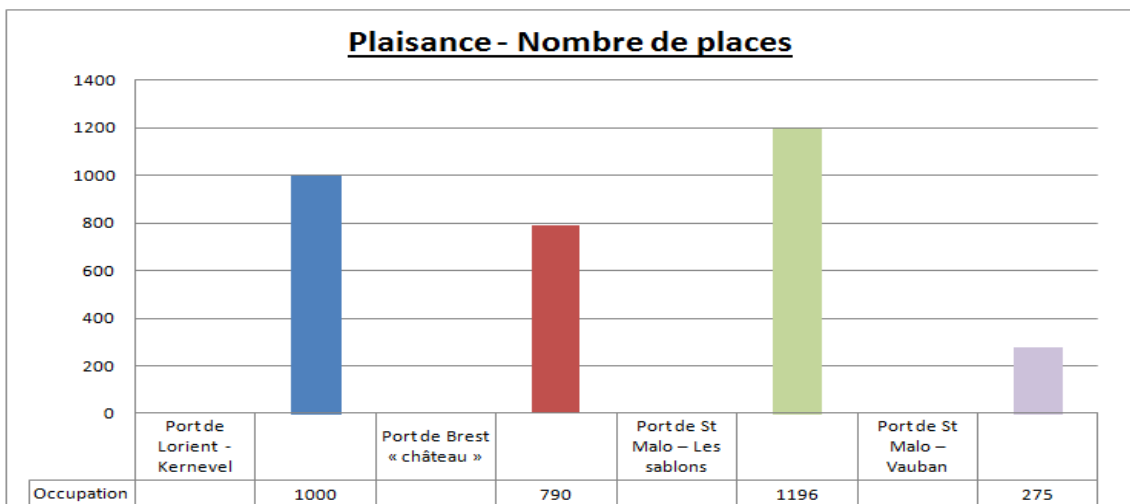
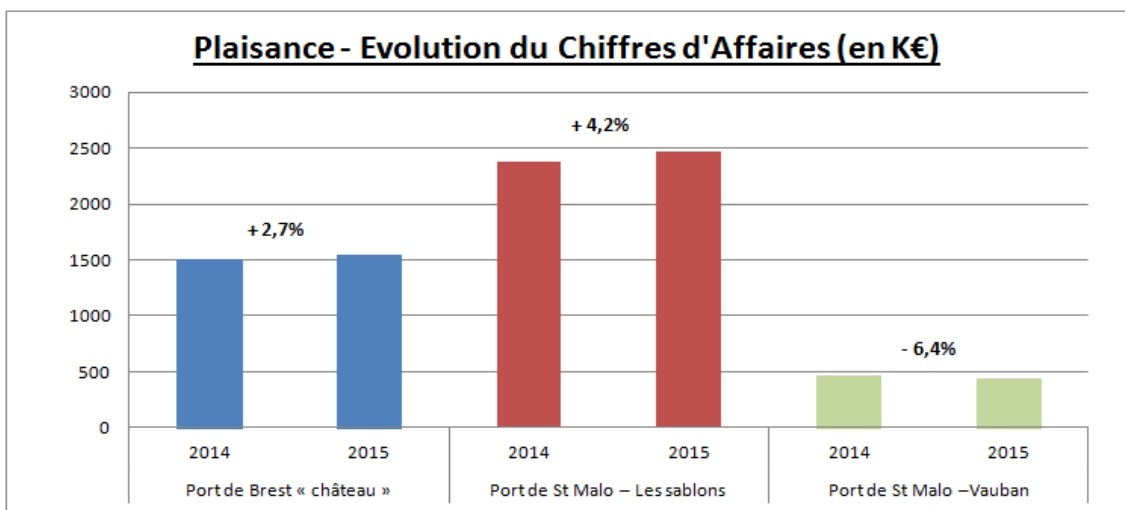
Le montant des transactions est de 3 406 K€ (-8% par rapport à 2014) et le prix moyen au kilo est de 2,65 € (contre 2,72 € soit -2,6% par rapport à 2014)

Le chiffre d'affaires généré par cette activité s'élève à 741 K€. Le résultat net de l'activité reste négatif à - 209 K€ mais était de -528 K€ en 2014. Le montant des investissements pour l'année 2015 s'élève à 112 K€ dont la mise aux normes du poste d'avitaillement des pêcheurs en carburant (62 K€).

**Le rapport complet du délégataire pour l'année 2015 est joint au dossier dématérialisé.**

**4. L'activité plaisance dans les ports régionaux**

**a. Présentation synthétique des concessions de plaisance**



**b. La concession plaisance du port de Brest « Port du Château »**

La concession dite du «port du château» a été confiée par l'État à Brest Métropole Océane (BMO) en mai 2006 pour une durée de 40 ans, comprenant la construction et l'exploitation d'un port de plaisance. BMO a confié la gestion du port à la société "Brest'aim" (qui exploite également le port du Moulin Blanc). Le contrat se termine le 31 décembre 2016.

Le port dispose d'un bassin de plaisance d'une capacité de 790 places dont 150 places pour la Marine nationale et 125 places pour l'escale et les bateaux de passage. Le plan d'eau de 11 hectares est abrité par 650 mètres de digues et comprend 1 300 mètres de pontons d'amarrage.

Tous les emplacements sont occupés. 1574 bateaux de passages ont fait escale à la marina du Château, soit une hausse de 14% par rapport à 2014. La moyenne par bateau est de 2,5 nuitées contre 2,7 en 2014 (-7%).

Le chiffre d'affaires progresse de 3% par rapport à 2014 (1 501K€) en raison de l'augmentation du nombre de plaisanciers de passage (+16 K€) et de l'augmentation du nombre de locations de salles (+19 K€). Le résultat net atteint à 104 K€ pour 2015.

Les investissements ont permis d'améliorer la qualité de service et de maintenir les équipements.

La Région a perçu en 2015 une redevance de 27 K€.

c. La concession plaisance du port de Lorient « Kernevel »

La concession du port de Lorient Kernevel, a été confiée à Lorient Agglomération en 1997 pour une durée de 30 ans, qui en sous-traite l'exploitation à la SELLOR (société d'économie mixte, dont le contrat a été renouvelé en décembre 2011 pour une durée de 6 ans).

La capacité d'accueil s'élève aujourd'hui à 1000 places à flot sur ponton et 100 places visiteurs.

Le montant des travaux s'élève à 28 K€ en 2015.

La Région a perçu en 2015 une redevance de 97 K€.

d. La concession plaisance du port de Saint-Malo « les Sablons »

La concession dite « les Sablons » a été confiée à la Ville de Saint-Malo en 1973 pour une durée de 50 ans en vue de la construction et de l'exploitation d'un port de plaisance.

Le port compte aujourd'hui 1196 places sur 12 pontons (dont 67 places pour les navires visiteurs) et 2 lignes de mouillage (13 places pour les pêcheurs professionnels).

La fréquentation 2015 est identique à celle de 2014 avec 19 000-19 500 nuitées.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 473 K€ et le résultat net à 1 100 K€.

La redevance versée à la Région est de 51 K€ en 2015.

e. La concession plaisance du port de Saint-Malo « Vauban »

La concession dite « Vauban » a été confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo - Fougères en 1970 pour 50 ans, en vue de la construction et de l'exploitation d'un port de plaisance.

Le port compte 275 places (dont 50 pour l'accueil des navires de passage).

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 440 K€ en 2015, soit une baisse de 6% par rapport 2014. Cette baisse est due aux travaux d'installation de nouveaux pontons empêchant l'accueil des navires de passage.

Le résultat net est positif soit 26 K€.

La Région a perçu en 2015 une redevance de 32 K€.

Le remplacement des pontons, pour 1 298 K€, constitue l'ensemble des investissements de l'année 2015.

**Les rapports complets des délégués pour l'année 2015 sont joints au dossier dématérialisé.**

➤ **Aéroports de Brest-Bretagne, Dinard-Pleurtuit-Saint-Malo, Rennes-Saint-Jacques et Quimper-Pluguffan**

**1. Contexte**

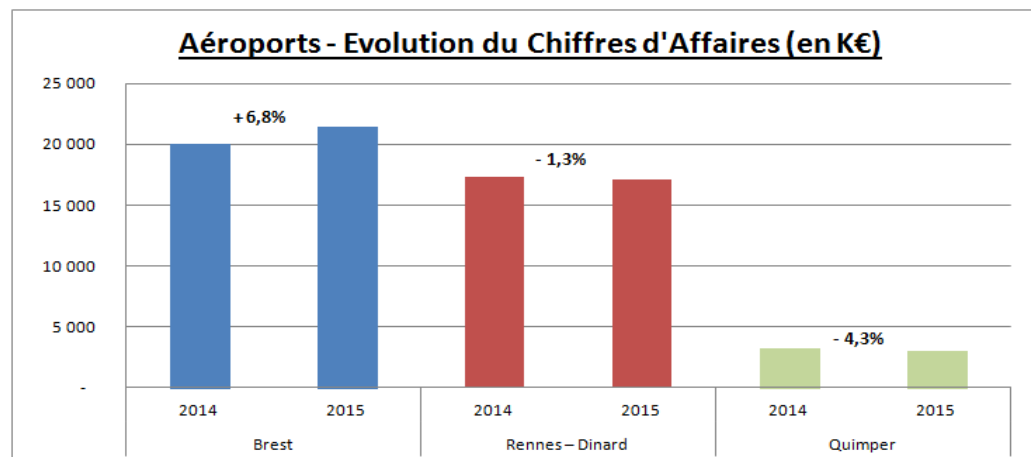
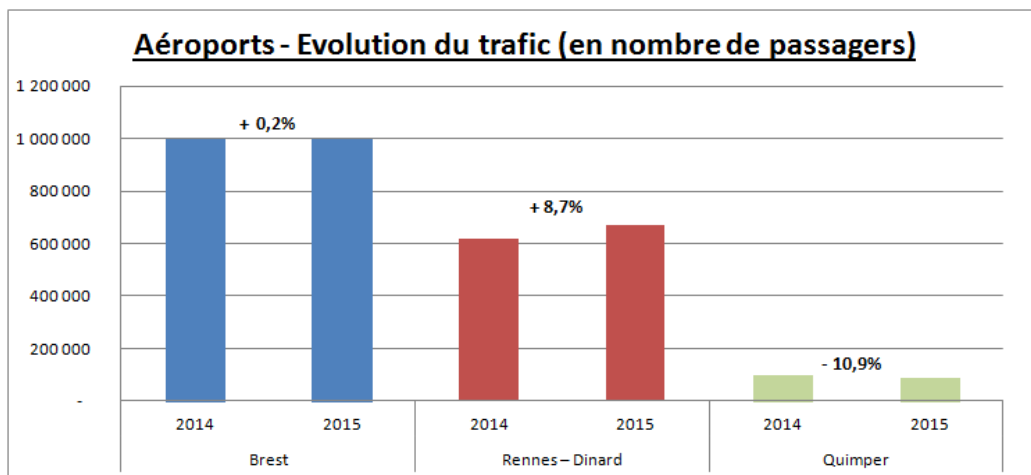
La croissance reste forte en 2015 pour le transport aérien au niveau international. Alors même que les indicateurs économiques fondamentaux étaient plus faibles en 2015 qu'en 2014, la demande dans le secteur aérien a été stimulé par des tarifs aériens toujours plus faibles.

Les aéroports européens ont connu une croissance de +5,2% par rapport à 2014. Cependant la progression des trafics des petits aéroports (moins de 5 millions de passagers) est inférieure à la moyenne européenne (+3,8%). La progression est portée par la croissance continue des compagnies low cost et des compagnies non-européennes.

L'exercice 2015 de l'ensemble des aéroports français affiche un nouveau trafic record, pour la cinquième année consécutive depuis 2011. Ainsi, le trafic des aéroports français enregistre une hausse de +3,1% à près de 180 millions de passagers. Mais la moitié de cette croissance est due aux bons résultats des aéroports parisiens. Les bilans des aéroports métropolitains de moins de 1,5 millions de passagers sont plus contrastés. Seuls 60% des aéroports dont le trafic se situe entre 100 000 et 1 million de passagers ont bénéficié d'une croissance. Enfin, la croissance dans tous les aéroports européens est portée par les compagnies low cost qui représentent 28% du trafic métropolitain. Il est également à noter que les résultats de 2015 ont été impactés par les attentats, ainsi que les mouvements sociaux.

Concernant les quatre aéroports régionaux, le trafic est en hausse de 2,6%, avec 1 759 453 passagers. Les lignes les plus fréquentées restent celles à destination de Paris. La part des compagnies traditionnelles recule par rapport aux compagnies low cost sur les 4 aéroports régionaux conformément à la tendance nationale.

**2. Présentation synthétique des aéroports**



### 3. L'aéroport de Brest-Bretagne

L'exploitation de l'aéroport de Brest a été confiée par l'État à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest en 2002, par un contrat de concession aéroportuaire type. Ce contrat, transféré à la Région en 2007, devait s'achever en 2015. La concession a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2016 pour motif d'intérêt général afin de permettre la mise en conformité de l'exploitation avec la nouvelle réglementation européenne qui impose à l'exploitant d'obtenir un certificat de sécurité aéroportuaire.

En 2015, l'aéroport de Brest-Bretagne a dépassé la barre du million de passagers annuel avec 1 000 192 passagers soit une augmentation de 0,18% par rapport à 2014. L'aéroport a maintenu son activité grâce à l'amélioration des lignes régulières et en particulier de la ligne vers Roissy CDG en progression de 9,5%. Concernant les destinations européennes, les lignes low cost sont en constante augmentation et l'année 2015 a été marquée par l'ouverture de deux nouvelles lignes (par Volotea et Chailair). Barcelone est en tête des destinations régulières (+12,1% par rapport à 2014).

Le chiffre d'affaires en augmentation de 7 % s'élève à 21 413 K€. L'aéroport affiche un bénéfice comptable de 840 K€ en 2015, contre 671 K€ en 2014.

Une redevance annuelle de 1 700 € a été versée à la Région Bretagne.

Les investissements 2015, d'un montant de 946 K€, privilégient le maintien en conditions opérationnelles de la plateforme avec l'achat d'un véhicule incendie mousse (528 K€) pour assurer les fonctions du service de sauvetage et de lutte contre les incendie d'aéronefs et avec le remplacement des bornes du parking P1.

**Le rapport complet du délégataire pour l'année 2015 est joint au dossier dématérialisé.**

### 4. L'aéroport de Quimper-Pluguffan

L'exploitation de l'aéroport de Quimper a été confiée à la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Quimper Cornouaille (SEAQC) sous la forme d'un contrat de délégation de service public. Un avenant de prorogation d'un an du contrat de délégation de service public a été signé entre la Région et l'exploitant pour motif d'intérêt général afin de respecter la nouvelle réglementation européenne qui impose à l'exploitant d'obtenir un certificat de sécurité aéroportuaire.

L'aéroport de Quimper achève l'exercice 2015 avec un trafic passagers en baisse de -11% par rapport à 2014 et 88 827 passagers commerciaux.

La ligne Quimper/Paris Orly, opérée toute l'année par la compagnie HOP!, est en recul de -11,4% (soit -10 587 passagers). Cette ligne a été impactée par le changement de module début janvier 2015 (un ATR72 remplace le CRJ1000) et par la suspension de la rotation de l'après-midi à partir de mars 2015. Elle représente, en 2015, 93% du trafic passagers et près de 89% des mouvements d'aéronefs commerciaux de l'aéroport.

La liaison saisonnière vers Londres-City, opérée par British Airways en franchise avec BA Cityflyer, est en hausse de +7,9% par rapport à 2014.

Les résultats de la ligne saisonnière vers Figari, opérée par Hop!, sont en progression de +2,9% par rapport à 2014 avec 1590 passagers et ce malgré un changement d'horaire moins favorable à la clientèle vacances.

La concession présente un chiffre d'affaire de 3 052 K€, un Excédent Brut d'Exploitation (EBE) de 49 K€ et un résultat négatif à - 136 K€, alors qu'il était bénéficiaire à +39 K€ en 2014.

Sur le plan des investissements, l'année 2015 a permis de maintenir les infrastructures par le biais de divers travaux d'entretien et de maintenance. Au total, les investissements s'élèvent à 126 K€ en 2015.

Les objectifs de qualité environnementale se sont traduits en 2015 par la certification "Airport Carbon Accreditation" niveau 1 et l'aéroport a obtenu la certification ISO 14001 en janvier 2015.

**Le rapport complet du délégataire pour l'année 2015 est joint au dossier dématérialisé.**



## 5. Les aéroports de Rennes et Dinard

La Société d'Exploitation des Aéroports de Rennes et Dinard (SEARD) dont l'actionnariat est constitué des Chambres de Commerce et d'Industrie de Rennes (50%) et Saint-Malo Fougères (1%) et de Vinci Airports (49%) est l'exploitant des aéroports de Rennes et de Dinard par contrat confié par la Région en 2009.

**L'aéroport de Rennes** a battu un record historique avec 540 018 passagers. Le trafic est en hausse de +7,5 % et confirme la bonne dynamique constatée depuis 2010. L'année 2015 a été marquée par l'ouverture de trois nouvelles lignes saisonnières : Rome opérée par Vueling, Bastia opérée par Hop! et Lyon opérée par Europe Airpost. Le trafic a été porté par la progression des lignes domestiques (+4,2%), en particulier de la ligne vers Paris CDG (+12,1%) et des vols européens (+16,7% par rapport à 2014), notamment, par la ligne Rennes-Londres et le lancement de la ligne Rennes-Rome.

**S'agissant de l'aéroport de Dinard**, l'aéroport clôture l'année 2015 avec 130 087 passagers, soit une augmentation du trafic de +13,5% par rapport à l'année 2014. Cette augmentation du nombre de passagers s'explique par une programmation ambitieuse de la part de Ryanair en réponse à un marché britannique dynamique. La Ligne vers Londres Stansted, première ligne de la plateforme, poursuit sa progression.

Au global, le trafic de la SEARD s'élève à 670 105 passagers (vols commerciaux et vols privés), soit une hausse de 8,7% par rapport à 2014.

Malgré la progression du trafic de l'aéroport de Rennes, les résultats financiers sont mitigés avec un chiffre d'affaire à 17 064 K€ (-1,3% par rapport à 2014), un EBE de 2 092 K€ (contre 2 323 en 2014) et un résultat net en progression et positif de 1 243 K€ (1 057 K€ en 2014). En effet, l'ouverture de lignes est moins bénéfique la première année d'exploitation.

Une redevance annuelle fixe de 27 K€ a été versée à la Région Bretagne.

S'agissant des investissements, l'aéroport de Rennes a débuté la deuxième phase de l'aménagement de l'aérogare passagers par la réfection des sanitaires dans le hall départ et dans la salle d'embarquement et l'intégration de l'accessibilité PMR. Des travaux de rénovation des chaussées des taxiways ont été réalisés à l'aéroport de Rennes.

Les deux plateformes ont été accréditées Niveau 1 par le programme "Airports Carbon Accréditation" en plus de leur certification ISO 14001 obtenue en octobre 2013 pour Rennes et octobre 2014 pour Dinard.

**Le rapport complet du délégataire pour l'année 2015 est joint au dossier dématérialisé.**

## 6. L'activité fret dans les aéroports régionaux

Le fret aérien recule de -19,31 % pour atteindre 13 865 tonnes, dans un contexte national globalement en hausse (de +1,6 % du fret avionné et -2,4 % du fret postal).

### a) Aéroport de Rennes

Malgré une conjoncture économique plus favorable, l'activité fret termine l'année en baisse de -20,8% par rapport à 2014 pour atteindre 10 276 tonnes. L'activité fret se situe à la 9ème place dans le classement des aéroports régionaux.

L'arrêt du fret postal est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. En effet, du fait de la baisse globale des volumes du courrier postal et de la réorganisation de ses activités, La Poste a décidé d'interrompre cette desserte pour l'acheminement du courrier prioritaire.

Aéroport de Rennes	2015	2014	Évolution 2015/2014
Avionné postal	0	2 047	-100%
Avionné marchandises	9 713	10 343	-6,1%
Fret	563	591	-4,7%
<b>TOTAL</b>	<b>10 276</b>	<b>12 981</b>	<b>-20,8%</b>

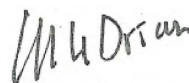
**b) Aéroport de Brest**

L'activité fret marchandises à Brest est en baisse de -14,6% par rapport à 2014.

Aéroport de Brest	2015	2014	Évolution 2015/2014
Avionné postal	533	596	-10,6%
Avionné marchandises	156	198	-21,2%
Fret	2 899	3 409	-15,0%
TOTAL	3 588	4 203	-14,6%

**L'ensemble des rapports des délégataires pour l'année 2015 sont joints au dossier dématérialisé (accès par la rubrique consulter en ligne).**

Le Président



Jean-Yves Le Drian

Sur bretagne.bzh :

[http://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2016-07/bilan\\_ports\\_2015-web.pdf](http://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2016-07/bilan_ports_2015-web.pdf)

[http://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2016-07/bilan\\_aeroports\\_2015-web.pdf](http://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2016-07/bilan_aeroports_2015-web.pdf)